

REGLEMENT DE L'OPERATION CARBURANT OCTOBRE 2021

Article 1 – Objet

La société CORA LIMOGES – 1 place de Beaubreuil CS 41 063 – 87 051 Limoges cedex, représentée par son Directeur, Monsieur Candido Perez Sanchez, organise dans le cadre de son activité, une opération carburant à la date suivante : 18.10.2021 de 10h à 16h. (heure d'arrivée à la station service). Dès la fin de l'opération, un affichage sera mis en place pour prévenir le client.

L'opération est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des personnes professionnelles, l'offre étant réservée uniquement aux particuliers.

Article 2 – Déroulement

Pour bénéficier de cette offre, chaque client particulier devra effectuer les démarches suivantes :

- Effectuer un ravitaillement de carburant à la station service CORA pour l'achat de 65 litres de carburant maximum.
- Se rendre ensuite à l'espace « Echanges et remboursements » du magasin pour présenter son ticket justificatif de carburant afin de recevoir un bon d'achat égal à la différence entre le prix affiché à la pompe au litre et le prix de 1€ le litre.

Exemple : selon tarif en vigueur le 14/10/21 sur du gasoil

Achetez 65 litres payez 65 litres x 1.519€ = 98.74€

Cora vous offre un bon d'achat d'une valeur de 33.74€ à utiliser du 19 au 23 octobre.

Article 3 – Participation et utilisation des bons d'achat

Seul le ticket de carburant original sera accepté.

Tous les autres supports seront exclus (photocopies – photo – duplicata – etc...)

Le bon d'achat obtenu comme indiqué ci-dessus sera utilisable du mardi 19 au samedi 23 octobre pour 40€ d'achats minimum dans le magasin (hors restauration, carburant, drive, cartes cadeaux, cartes téléphoniques, cartes carburant, livres et billetterie).

Le remplissage de bidons ne pourra donner lieu au bénéfice de l'offre.

Article 4 – Valeur du bon d'achat

Le bon d'achat ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Aucune remise d'une contre valeur en argent totale ou partielle, à un quelconque échange, à une cession, à une compensation de quelque nature ou à un remboursement en tout ou partie ne sera possible.

Par conséquent, en référence à ce bon d'achat, il ne sera répondu à aucune réclamation de quelque sorte que ce soit.

Article 5 – Recours – Responsabilité

En cas de nécessité, la société organisatrice se réserve le droit de prolonger ou écourter ou reporter l'opération par un avenant au présent règlement, et que le participant qui n'accepterait pas cet avenant renonce à sa participation.

Article 6 – Diffusion du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent et complet règlement qui a été déposé à la SAS SYSLAW, 31 rue Bernard Palissy 87000 Limoges, où il peut être consulté.

Le règlement sera consultable sur le site SYSLAW et en magasin.

Le 14 octobre 2021

Candido SANCHEZ PEREZ, directeur